

**AR 258 Partage des biens de Jean Rougemont** 16 février 1680 (*Jean-Rodolphe ???*)

double levé pour Madame Fleury, sa nièce. (Isabeau)

id : **AR 255**,id : **257** pour Demoiselle Esther-Marguerite R.

Les héritiers sont :

1) les enfants de son frère, **feu Jean-Louis R.**, " en son vivant Capitaine pour le service du Roy Très Chrestien d'une **Compagnie franche** de Deux Cents Suisses", qui sont **Frédéric R. Isabeau** ep. J.J. Fleury, **Rose** ep. Daniel Sandoz, **Esther Marguerite**, tuteur J. de Montmollin

2) **Isabeau R.** ep. Adelberg **Pury**, "aussi cy-devant capitaine p. le même service d'une Cie de deux Cent suisses"act. Maire du Locle" assistée par son mari et du sieur avocat George Gallot, son tuteur.

3) **Lucesse R.** ep. **Tribolet Hardy** Cons E. maire de NE

La part des héritiers de Jean-Louis:

- Une maison rue St. Maurice à NE, proche de celle du Ministre Ostervald =	5.000 £ faibles
- "La moitié du bien et héritage de Voin et de la montagne de Chumont maisons, près, closel,jardins,chenevières,bois, cernils, bochéage, et champéages avec la moitié du bestail et des utils (?) et arnois servant à la culture	13.750
- 5 hommes un quart, demy-quart & quart de quart de vigne "au parc du milieu"	1.903
	----- <b>20. 653.-</b>

**Isabeau Pury** reçoit l'autre moitié de Voens (13.750 £)

10 hom.demy q&q de q. à la Malladière,  
un grand morcel de jardin au Forney,proche la ville  
un pré rière Boudevilliers lieudit à plancherel  
une obligaton.....

**20.697.-**

<b>Lucesse Trybolet Hardy</b> la papeterie, la Raisse et rebatte de Serrières leur rouages, cours d'eau, appartenances & dépendances	13.750.-	
Le verger de l'Eclosé avec maisonnette	800.-	
Le petit jardin du Forney	200.-	
3 morcels de vignes "du noyer de Jean de la Grange	1.740.-	
Le bien des planchis dessus Boudevillier "comme Il était escheu en partage aud. Défunt avec ensemble de bétail conform. Au Chedal passé au granger	3.000.-	
la petite montagne des Pradières ( de f.Abraham Girard-Bille)	1.200.-	
1 obligation	353.-	<b>21.043.-</b>

pour le bien indivis de Voens, on attribue avec précision la part d'Isabeau et celle de ses neveux R. parts établies après consultation des "grangers", c-a-d. des exploitants.

Ce partage fournit une description exacte du domaine de Voins en 1680. Les maisons et les terres avec leurs noms sont décrites avec précision. *Cela pourrait peut-être intéresser les propriétaires actuels.*

Le bétail aussi : à Isabeau deux vaches qui s'appellent l'Orange, la Bocharde, 5 boeufs : Fouillé, Ferrand, Rondé, Rosé & Jaillotté...,une cavale & 1 poulain avec une selle de cheval pour homme et une "truye".

Les Rougemont reçoivent de leur tante 50 £ en compensation d'une plus value des bâtiments attribués à Esabeau. Et en bétail, 5 boeufs : Collomb & Fiery, Salé & Rougé & Ramelé, une vache

appelée Serise, une génisse & un maclet (?) + un cheval hongre. (ils gardent indivis (!) une vieille vache qu'ils ont audit Voin)

La montagne de Chumont se partagera aussi par moitié "lors que le temps sera propre" (*on est en février*) de même les bois de Rondbosson et le champ Cordier.

Le dernier jour de janvier 1680 les héritiers de f. Jean Rougemont se sont assemblés à la maison de Ville, sur le Mazel (*ac. Maison des Halles*) pour faire le partage des obligations qui totalisent **38.416 £**

Aux héritiers de J.L.R reviennent (doivent 64 £ à Lucesse p. s'égaliser)	12.869 £ & 10 gros foibles - 64 s.
Isabeau (Doit 36 £ 11 g. à Lucesse p. s'égaliser)	12.842 £ & 4 -36 s.
Lucesse	12.703 £ 11 g. +64+36 = 12.805 £ & 4 gros

L'hoirie de f. Jean-Louis ayant des dettes, elles sont acquittées avec une obligation de 1270 £ de 1677 en main de Frédéric et une autre de 1037 £ de 1679 en main d'Ester-Marguerite. Les autres obligations sont gardées indivises.

Le lundi 16 février 1680 Ysabeau, Rose et Ester-Marguerite cèdent leur part de **Voens** et de Chaumont à **Frédéric** pour **11.000 £ faibles**

Frédéric s'est "cédulé" à ses soeurs pour 2.000 £ faibles et leur cède des obligations pour 1.249 £ 2 gros. 1/3 des 12.869 d'obligations = 3250 £ + cédule 2.000 £ + autres obligations 1.249 £ + sa part 1/3 de Voens 4583 £ = approx. **11.082 £** (s.e.o)

Y : les 3 soeurs touchent	3x7765 £= 23.295	
Enlever la soulte versée par Frédéric: 2.000+1249		- <u>3.249</u>
	20.146	
Ajouter à la masse à partager la valeur de Voens moins soulte		<u>7.933</u> = 11.082 - 3149
	28.079, soit 7.000 par héritier	

*Ca joue vu sans doute fixation de la valeur de voens entre eux à un peu moins que dans la succession précédente, par égard pour le frère*

Ysabeau reçoit en obligations 7.766 £. Rose 7.759 £. Ester-Marguerite 7.764 £.

p. 7 AR 256 "Collocatio eue au décret de Josué Rougemont de St. Aubin sur un morcel de vigne audgt. lieu : 510 £

p. 13 AR 256 "une obligation contre Jean Rougemont dit Donjaques datée du 5 ième janvier 1677 de 305 £ ½ "